

Programme de bourses d'études en psychothérapie offert aux étudiants à la maîtrise en sexologie clinique et en sciences appliquées en thérapie conjugale et familiale

Modalités particulières 2026-2027

Présentation du programme

Ce programme de bourses s'adresse aux étudiants inscrits à la maîtrise en sexologie, concentration clinique, ou à la maîtrise en sciences appliquées en thérapie conjugale et familiale, qui prévoient compléter leur programme d'études au plus tard le 31 août 2027, et qui souhaitent exercer la psychothérapie dans un établissement de santé et de services sociaux visé.

Pour les étudiants en sexologie, le programme vise l'obtention du permis de psychothérapeute délivré par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ).

Pour les étudiants en thérapie conjugale et familiale, l'exercice de la psychothérapie s'effectue conformément aux dispositions légales en vigueur, sans qu'un permis distinct de psychothérapeute délivré par l'OPQ ne soit requis.

Établissements visés

L'ensemble des établissements de Santé Québec ainsi que les établissements des régions 17 (Nunavik) et 18 (Terres-cries-de-la-Baie-James) sont visés par ce programme.

Titres d'emploi concernés

Selon la nomenclature des titres d'emploi, des libellés, des taux et des échelles de salaire du réseau de la santé et des services sociaux, les diplômés admissibles pourront être embauchés selon le titre d'emploi correspondant à leur formation :

- Sexologue clinicien (1573), pour les titulaires d'une maîtrise en sexologie, concentration clinique;
- Agent de relations humaines (1553), pour les titulaires d'une maîtrise en sciences appliquées en thérapie conjugale et familiale.

Admissibilité

Tous les candidats souhaitant obtenir une bourse doivent :

- Détenir un statut de citoyen canadien ou de résident permanent, et demeurer au Québec;
- Être en voie d'obtenir, d'ici le 31 août 2027, un diplôme de maîtrise dans l'un des programmes suivants, offerts par un établissement d'enseignement reconnu par le gouvernement du Québec :
 - Maîtrise en sexologie, concentration clinique;
 - Maîtrise en sciences appliquées en thérapie conjugale et familiale;
- Pour les étudiants à la maîtrise en sexologie :
 - Avoir déposé un dossier à l'OPQ pour fin d'analyse d'admissibilité¹;
 - Être admissibles à l'obtention d'un permis de psychothérapeute délivré par l'OPQ;
- Être retenus par un établissement visé à la suite du processus de sélection des candidatures et s'engager à y exercer la psychothérapie à titre de professionnel autorisé.

Informations complémentaires

- Un candidat ne peut soumettre une demande à plus de deux établissements visés simultanément;
- La présente bourse peut être combinée à d'autres programmes de bourses du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ou d'autres organismes, sans incidence sur les critères d'admissibilité de la bourse destinée aux étudiants à la maîtrise en sexologie clinique et en sciences appliquées en thérapie conjugale et familiale. Les années d'engagement liées aux conditions d'octroi de chaque bourse ne sont pas cumulatives.

Exigences liées à la bourse

Le candidat qui obtient la bourse s'engage à

- Travailler dans un établissement visé pour une période minimale de deux (2) années;
- Offrir et respecter une disponibilité conforme aux dispositions locales des conventions collectives et adaptée aux besoins de l'établissement avec lequel il a signé une entente, et ce, dès la fin de ses études pour lesquelles il a obtenu la bourse;
- Fournir les documents suivants :
 - Une preuve de l'obtention du diplôme universitaire pour l'un des programmes d'études concernés;
 - Un permis d'exercice délivré par l'OPQ permettant d'exercer la psychothérapie au Québec, pour les étudiants inscrits à la maîtrise en sexologie, concentration clinique.

Bourses attribuées et autres frais

Pour l'année financière 2026-2027, **20 bourses d'un montant de 15 000 \$ chacune** seront offertes par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) aux boursiers qui offriront une prestation de travail dans un établissement de Santé Québec.

Par ailleurs, **3 bourses d'un montant de 15 000 \$ chacune** seront également offertes par le MSSS aux boursiers qui offriront une prestation de travail dans un établissement des régions nordiques².

Le Ministère assumera également les frais relatifs à l'analyse de chaque dossier pour valider l'admissibilité menant au permis d'exercice de la psychothérapie délivré par l'OPQ.

¹ La maîtrise en sexologie, concentration clinique, satisfait aux exigences menant à l'obtention du permis de psychothérapeute délivré par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ). À ce titre, les candidats à la bourse doivent déposer un dossier auprès de l'OPQ afin d'en permettre l'analyse d'admissibilité.

² « Régions nordiques » fait référence à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSN-17) et les Terres-Cries-de-la-Baie-James (CCSSBJ-18).

IMPORTANT : Il est recommandé d'ouvrir et de compléter ce formulaire à l'aide d' Adobe Acrobat Reader afin d'assurer un fonctionnement optimal des champs automatisés.

– Veuillez remplir les sections 1 à 3, enregistrer le formulaire, puis le transmettre par courriel à l'établissement visé.

1. Renseignements de la personne candidate

Nom	Prénom(s)
Adresse	Ville
Code postal	Téléphone
Courriel personnel	Autre courriel

2. Déclaration de la personne candidate

Je soussigné(e), _____, déclare présenter une demande de bourse d'études offerte par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Je m'engage à compléter le programme de formation visé et à respecter l'ensemble des conditions prévues à la fiche descriptive du programme de bourse et au cadre de référence.

Psychothérapie - volet étudiant | 15 000 \$

Programme de bourses

Nom de l'établissement d'enseignement

Début de la formation (mois/année)

Fin prévue de la formation (mois/année)

Deux (2) années

Durée de la période d'engagement

Formation académique – Faire un choix

Formation académique pertinente complétée (**uniquement pour la bourse en psychothérapie – volet professionnel**)

Consentement à la collecte et au partage des renseignements personnels du candidat ou de la candidate – Les renseignements recueillis au moyen du présent formulaire sont collectés à des fins d'identification dans le cadre de la gestion du programme de bourses d'études du MSSS. L'obtention de votre consentement est une condition légale pour bénéficier du programme de bourses d'études.

Vous pouvez retirer ce consentement en tout temps. L'entité responsable de l'administration du programme de bourses procédera alors à la destruction de vos renseignements dans ses fichiers dans les meilleurs délais. De plus, le MSSS cessera de communiquer vos renseignements à ses partenaires et demandera à ces derniers une confirmation de la destruction sécuritaire de vos renseignements déjà communiqués. À défaut de consentement, vous ne pourrez pas bénéficier du programme de bourses d'études du MSSS.

J'autorise le MSSS, Santé Québec, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, le ministère de l'Éducation et les établissements d'enseignement reconnus par le gouvernement du Québec et tout ordre professionnel concerné ainsi que toute autre personne ou organisme impliqué dans le cadre du programme de bourses, à s'échanger les renseignements me concernant, lorsque leur communication est nécessaire à l'évaluation, à l'application ou au respect de cet engagement.

Changement d'adresse – Je m'engage à informer l'établissement du réseau de la santé et des services sociaux responsable du programme de bourses, dans un délai de 30 jours, de tout changement d'adresse de résidence, de tout abandon ou de toute suspension de ma formation, et ce, de la signature des présentes jusqu'à la fin de mon engagement.

"Je déclare avoir pris connaissance du Cadre de référence 2026-2027 des Programmes de bourses du MSSS, qui traite notamment des critères généraux d'admissibilité, des obligations et engagements des candidats, du versement des bourses, de récupération des montants versés et de règles fiscales, ainsi que de la fiche descriptive du programme de bourses".

3. Signature de la personne candidate

Je déclare que tous les renseignements fournis sont véridiques. En inscrivant mon nom ci-dessous, j'atteste avoir lu et accepté les déclarations ci-dessus. Cette inscription constitue mon approbation officielle.

Nom complet

Ville

Date (jour/mois/année)

SECTION RÉSERVÉE À L'ÉTABLISSEMENT

– Cette section doit être complétée après la signature de la personne candidate.

4. Renseignements et commentaires de l'établissement

Nom de l'établissement de santé

Si EPC ou EPNC – indiquer le nom

Commentaires et particularités

– Veuillez indiquer le nom du diplôme, l'établissement d'enseignement, la région, le titre d'emploi visé ainsi que, le cas échéant, le nombre d'heures requises.

5. Signature du représentant de l'établissement responsable de l'administration du programme de bourses

Ville

Nom(s) et prénom(s) en lettres moulées

Signature du représentant ou de la représentante

Date (jour/mois/année)

